

Le lourd impact de la pandémie sur le droit aux visites

Une doléance des personnes détenues a traversé les murs pendant la pandémie : les restrictions en matière de droit aux visites. Cela nous rappelle qu'il s'agit d'un droit très important, quasiment vital, auquel il est malaisé de toucher. Quelles ont été les mesures prises dans ce domaine et quels impacts potentiels ?

D'ordinaire, il n'est déjà pas aisé de recevoir des visites dans les lieux de détention. Les jours et horaires sont réglementés et soumis à l'approbation non seulement de la direction mais aussi du Ministère public. Lors de la pandémie de CoVid 19, la situation s'est encore péjorée. À tel point que la presse s'est faite l'écho de revendications dans ce domaine, au travers d'une lettre de détenues de la prison de la Tuilière¹.

Pourquoi est-il si dur de perdre ce droit ?

Les mesures adoptées par le canton de Vaud ont été apparemment très strictes: suppression pure et simple du droit aux visites des proches et des

« Dans le cas d'une pandémie, le moment du retour du droit aux visites n'est pas déterminé. La prison est un lieu rempli d'incertitudes et en voici soudain une de plus qui surgit ou resurgit »

visites des professionnel·le·s externes à la prison (avocat·e·s et amonier·ère·s) également, sauf cas de force majeure². Or, si de nombreuses personnes détenues n'ont pas de famille à proximité car elles sont originaires d'un autre pays, souvent extra européen, pour celles qui ont la chance d'avoir une famille en Suisse, cette mesure est très pénible à vivre. Perdre du jour au lendemain un contact en chair et en os, avec ce qu'il implique de potentiels touchers, visibilité des émotions et réactions et d'émotions liées à tout cela est une perte majeure

et brutale. Surtout que dans le cas d'une pandémie, le moment du retour du droit aux visites n'est pas déterminé. La prison est un lieu rempli d'incertitudes et en voici soudain une de plus qui surgit ou resurgit.

Les mesures compensatoires proposées: un bel effort, qui demeure totalement insuffisant

Conscientes de la dureté de la mesure, les autorités pénitentiaires vaudoises ont mis en place différentes mesures compensatoires. Ainsi, il a été possible de téléphoner plus souvent, les visites annulées ont été remplacé par un nombre de téléphones équivalents, les envois vers l'extérieur rendus gratuits et la possibilité de recevoir des colis est passé d'un tous les deux mois à un par semaine.

S'il faut saluer la présence de telles mesures, il faut également relever combien elles ne remplacent pas un contact humain ordinaire. Car contrairement à l'extérieur, les personnes détenues n'ont pas accès à des appareils de téléphonie mobile munis de possibilités vidéos. Impossible donc de se voir, on en reste à se parler et s'écouter. Une possibilité déjà existante en temps ordinaires et bien employée, mais que personne ne préfère aux visites. Comment voir son enfant par téléphone par exemple? Alors que certaines femmes sont évidemment aussi des mères, cette compensation est insuffisante pour elles. Et ce besoin de contact visuel et dans une même pièce se décline sous bien d'autres formes.

Quant aux lettres, encore faut-il que les personnes sachent écrire et lire. Car la prison, peut-être tout particulièrement en Suisse, accueille une majorité de personnes ayant un faible, voire un très faible niveau de formation. Nombre de personnes issues de la migration parlent d'abord un dialecte maîtrisé surtout à l'oral et si elles ont eu la chance d'apprendre à lire et écrire, il n'est pas dit qu'il en soit de même du côté de leurs familles. De plus, si l'envoi est gratuit, cela ne facilite encore pas grand chose. Car les courriers non-couverts par un secret sont systématiquement

« S'il faut saluer la présence de telles mesures, il faut également relever combien elles ne remplacent pas un contact humain ordinaire »

ouverts et lus, ce qui nécessite souvent l'intervention d'une personne pour les traduire. Cela reste donc un moyen de communication plutôt lent pour les personnes détenues. Enfin, il faut encore que les familles puissent payer les frais de port. Car si cela semble faisable en Suisse, ce qui n'est pas si évident que cela, il faut également penser aux personnes résidant à l'étranger où un envoi postal en direction de la Suisse peut être très cher. Il en va évidemment de même avec les colis.

Politique à géographie variable

L'aspect dont la presse n'a pas parlé, c'est l'impact du fédéralisme sur les décisions sanitaires en lien avec les visites. Ainsi, tous les cantons n'ont pas adopté les mêmes restrictions ou pas

à la même vitesse. Il y a même eu des cas où au sein d'un même canton, une prison donnée a interdit toutes les visites, tandis qu'une autre a conservé les visites d'aumônerie en arguant que cette présence remplaçait bon an mal les visites usuelles. En bref, si la stratégie globale a été la fin des visites normales, les visites des professionnels ont

« Tous les cantons n'ont pas adopté les mêmes restrictions ou pas à la même vitesse. »

parfois pu se poursuivre, moyennant certains aménagements. De quoi favoriser le sentiment d'injustice d'une partie des personnes détenues, qui se retrouvent plus ou moins défavorisées dans le domaine des visites.

Il est bien évident que la fin des visites n'a pas été une mesure décidée par les administrations pénitentiaires locales. Toutefois, il est impressionnant de constater à quelle vitesse nous sommes passés des visites autorisées, y compris avec des restrictions, à plus aucunes visites. Il a fallu faire au mieux et vite, sans concertation générale et rationnelle au niveau national. Ce problème s'est aussi retrouvé dans d'autres institutions fonctionnant de manière indépendante les unes des autres, notamment les EMS et hôpitaux. Il y a donc eu un manque global de coordination et de communication adéquate. Car ce qui était vrai à la prison de la Tuilière ne l'était pas forcément à celle de Champ-Dollon, tout comme ce qui était appliqué au CHUV ne l'était pas forcément à l'hôpital intercantonal de la Broye de Payerne.

Simplement, communiquer en évoquant les mesures compensatoires semble empathique mais est une posture difficile à tenir car les mesures compensatoires n'arrivent pas à totalement remplacer ce qui est perdu. À titre de comparaison, la communication autour du maintien de l'interdiction de visites à la prison de Lenzburg³ contient certes plus de langue de bois, mais remet au centre la préoccupation sanitaire, plutôt que les mesures compensatoires. En cela, Lenzburg suit, probablement avec raison, la communication officielle dominante, qui consiste à défendre les mesures de privation pour des raisons

« Communiquer en évoquant les mesures compensatoires semble empathique mais est une posture difficile à tenir car les mesures compensatoires n'arrivent pas à totalement remplacer ce qui est perdu »

sanitaires, sans parler d'éventuelles mesures compensatoires.

Le résultat en valait-il la peine?

Le bilan des personnes infectées par le CoVid dans les lieux de détention de Suisse est actuellement de 5 personnes détenues et 37 membres du personnel. Si cela semble révéler une politique sanitaire plutôt efficace⁴, il ne faut pas oublier les dégâts causés par l'absence totale ou quasi-totale de visites pour les personnes détenues.

Il y a également un bilan global à tirer de cette crise en termes de chocs, de mesures adaptées ou non. Ce bilan de

société excède ce seul article.

Néanmoins, ce qui se dessine ici, c'est que les personnes détenues ayant souvent hélas l'habitude d'une certaine résilience voire d'un désespoir et d'une lassitude silencieux, il sera sans doute

« Cette crise montre de manière crue la difficulté de la vie en détention et la complexité d'avoir une politique cohérente et unifiée en matière d'exécution des peines en Suisse »

impossible de mesurer l'impact réel de ces privations. En tous les cas, cette crise montre de manière crue la difficulté de la vie en détention et la complexité d'avoir une politique cohérente et unifiée en matière d'exécution des peines en Suisse.

■ David Giauque

Sources

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/11214097-l-isolement-contre-le-coronavirus-encore-plus-dur-a-gerer-en-prison.html>.

² Voir au sujet de l'aumônerie les informations publiées dans un article en ligne du journal « Réformés » : <https://www.reformes.ch/solidarites/2020/04/covid-19-la-double-peine-des-detenus-aumonerie-covid-coronavirus-suisse-romande>.

³ <https://www.srf.ch/play/tv/srf-news/video/gefaengnisse-lockern-massnahmen--zum-teil?id=923b4244-2c80-4d2c-9921-8940c988ac414>.

⁴ Bien que le nombre d'agents de détentions infectés puisse sembler inquiétant s'il est mis en rapport avec celui des personnes détenues. Il faut garder à l'esprit que d'une part, les membres du personnel ont eu plus de contacts avec plus de gens que les personnes enfermées et d'autre part, qu'il n'y a qu'entre agents de détention, lors des repas par exemple, que la proximité et le manque de gestes barrières étaient suffisants pour favoriser les transmissions.